



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'enseignement privé

Rouen, le 13 janvier 2025

Affaire suivie par :

Nadia GASMI

Cheffe de bureau

Gestion administrative et financière

Tél. 02 32 08 93 22

Mél. dep2d-rouen@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique

Normandie

25, rue de Fontenelle

76000 ROUEN Cedex

Christine GAVINI

Rectrice de la région académique de
Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

à

Affaire suivie par :

Laurence ROBINE

Cheffe de bureau

Gestion administrative et financière

Tél. 02 31 45 96 37

Mél. dep2d-caen@ac-normandie.fr

DSDEN du Calvados

2, place de l'Europe

BP 90036

14208 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement privés
du 2nd degré sous contrat

Objet: départ en retraite au 01/10/2025.

Conformément à la note DAF D1 n° 19-087 du 28 mars 2019, je vous informe que les maîtres qui sollicitent un départ à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2025 et **qui détiennent un nombre de trimestres suffisants pour ne pas subir une décote** ont vocation à assurer un service d'enseignement au mois de septembre. Leur poste ne pourra pas être déclaré vacant à la rentrée et occasionnera le recrutement d'un maître délégué à compter du 1^{er} octobre 2025.

A contrario, seuls les maîtres **qui ne disposent pas du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein au 1^{er} septembre 2025** peuvent être placés en surnombre pendant le mois de septembre et ne pas travailler. Le poste est alors déclaré au mouvement pour la rentrée 2025.

La division de l'enseignement privé reste à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de Division
Division de l'Enseignement Privé
Signé Jean-Michel FERRE